

Le Saumonois

L'opinion des Matapédiens

ISSN 1712-6304

Le mercredi 23 novembre 2011

1,25\$ courrier, 55¢ courriel, 50¢ kiosque

Volume 8, numéro 8

lamatapedia.com/saumonois

Qui veut, peut; qui ne veut pas, trouve des défaites

PAR MARC THÉRIAULT Lac-au-Saumon

Comme plusieurs, vous devez parfois être ulcérés de voir les institutions financières canadiennes étaler leurs états financiers, tout sauf déficitaires, sur la place publique à chaque année. Comme plusieurs, il vous a été difficile de ne pas réprimer un certain rictus de la lèvre supérieure, juste au coin du nez, en vous remémorant le taux de votre dernier placement dans votre institution financière préférée et dont la valeur est depuis quelques années, précédée d'un zéro et d'une virgule (ou un point pour ceux qui ont raté le virage au système métrique il y a 30 ans!).

Comme plusieurs, si vous avez dû emprunter, vous devez également avoir un certain haut-le-cœur lorsque vous comparez le taux offert pour un placement à celui d'un emprunt ou aux multiples frais tous plus insultants les uns que les autres. On est loin d'un simple facteur 2.

Comme plusieurs, vous vous êtes peut-être fait rire au nez, ou fait offert d'aller vivre ailleurs, quand vous avez osé questionner la hausse des taxes municipales et provinciales versus la capacité de payer des contribuables et de la croissance réelle de la richesse découlant de ces oboles gouvernementales afin d'offrir des services dont d'autres bénéficieront dans un élan de

solidarité à sens unique.

Finalement, histoire d'en ajouter une couche à ce scénario qui semble immuable, pour ne pas dire indolent comme une mule, Lac-au-Saumon, comme toutes les municipalités de la région, doit recevoir des fonds publics pour asphalt ses rues ou son futur promis probable et toujours lointain système d'approvisionnement en eau potable; en fait, comme la ville de Québec pour son nouvel aréna alors que le pont du CN manque d'entretien à l'entrée du village.

Mais il existe peut-être une troisième voie qui serait rentable pour tous les contribuables épargnants compte tenu du contexte économique : des obligations d'épargne de Lac-au-Saumon.

Si au lieu d'emprunter à un certain taux dans une institution financière, la municipalité offrait de payer ce même taux moins 1% à des Saumonois qui lui prêteraient les dites sommes, non seulement les prêteurs Saumonois auraient-ils là un bien meilleur taux de placement, mais cela coûterait moins cher à la municipalité, donc aux contribuables.

Maintenant, relisez le titre de l'article.



**Aubert Levesque et
Kaven McNicoll, pharmaciens**

AFFILIÉE À :



20, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P5
Téléphone : 418 629-1414
Télécopieur : 418 629-6699

Aubert Levesque, pharmacien
Kaven McNicoll, pharmacien



Desjardins
Caisse Vallée de la Matapédia

Siège social
15, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P4

418 629-2271



de la Matapédia

Stéphane Pineault
Coordonnateur et agent
de développement rural

123, rue Desbiens, Bureau 402
Amqui (Québec) G5J 3P9

Tél. : 418 629-4212 poste 30
Télec. : 418 629-5530

spineault@cddlmatapedia.com

www.cddlmatapedia.com
Visitez notre Vitrine matapédiennne:
www.lamatapedia.ca

L'information fait l'opinion

Abonnez-vous

Dossier MRC (3^{ème} article)

La loi, les préférences et la liberté.

PAR JEAN GUY PELLETIER Lac-au-Saumon

La loi

Les lois du Québec accordent aux municipalités de très vastes pouvoirs de réglementation. En matière d'Aménagement et d'Urbanisme, la MRC occupe le champ réglementaire afin d'assurer une uniformité d'action sur son territoire, les municipalités conservent une certaine latitude, dans leur juridiction, quant à son libellé et à son application. Les municipalités exercent également leurs pouvoirs de réglementer dans des domaines connexes, également en matière de sécurité, d'emprunts, de taxation, ainsi de suite..

Contrevenir à la réglementation peut entraîner une poursuite judiciaire, la réglementation a force de loi.

Depuis le 1^{er} octobre 1993, date d'entrée en vigueur du *Code de procédure pénale du Québec* L.R.Q., c. 25.1, le conseil d'une municipalité qui devait, auparavant, autoriser par résolution un de ses officiers à signer une dénonciation afin qu'une sommation puisse être émise par la cour, prévoit maintenant, dans chacun de ses règlements municipaux, au chapitre des infractions, une délégation de pouvoir en faveur de l'inspecteur municipal, l'autorisant à entreprendre une poursuite judiciaire, c'est-à-dire délivrer un constat d'infraction après qu'une infraction à la réglementation a été constatée.

Une majorité de municipalités, pour ne pas dire toutes, mettent sur pieds des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) composés d'élus et de citoyens qui viennent en support à la démarche, notamment en matière de *dérogations mineures* au règlement de zonage. Par l'intermédiaire de ce comité, le

conseil municipal peut faire entendre sa voix, le comité peut réciproquement donner des avis en matière d'urbanisme, de zonage, de construction et de lotissement.

Les municipalités achètent les services d'inspection en bâtiment et en environnement de la MRC. L'inspecteur attitré devient un employé de l'acheteur de services durant sa prestation.

Les préférences

Petit Robert – Préférence : Jugement ou sentiment par lequel on place une personne, une chose, un ouvrage, une situation, un concept, une idée, au-dessus d'une autre.

Dans son ouvrage *L'Esprit des lois*, Montesquieu déclare : «*Les lois rencontrent toujours les passions et les préjugés du législateur. Quelques fois elles passent au travers, et s'y teignent; quelques fois elles y restent, et s'y incorporent*».

En conférant aux municipalités (incluant les MRC) le pouvoir de réglementer, le gouvernement provincial installe les gouvernements locaux dans le siège du législateur puisque la règle, issue de l'esprit de la loi, parle par elle, et en conserve la vigueur. Or, la règle, enfant de la loi, prend là où elle s'adresse, une *teinte* locale, forcément. JJ Rousseau cite dans son ouvrage, *Le Contrat social*, à ce propos : «*..l'objet des lois est toujours général, la loi considère les sujets en corps et les actions comme abstraites, jamais un homme comme individu ni une action particulière.. toute fonction qui se rapporte à un objet individuel n'appartient pas à la puissance législative*».

Souvent le libellé d'un règlement municipal est en porte-à-faux avec l'esprit des lois; il est fait sur mesure pour répondre à une situation particulière; une fois adopté, il ac-



Alimentation Causap inc.

Carol Veilleux
Frédéric Veilleux
Propriétaires

77, St-Jacques Sud, Causapsal G0J 1J0
Tél: 418.756-3861 Téléc.: 418.756-6114
www.alimentationcausap.com

CONSTRUCTION **CAUSAP** INC.

Entrepreneur Général

No R.B.Q. : 8281-5440-51

3, rue des Érables
Lac-aux-Saumons
G0J 1M0

Fernando Martin
(418) 778-5868

Résidentiel • Commercial • Rénovation



quiert pourtant un caractère général. Or toutes les situations de manquement à la règle n'étant pas expressément identiques, l'application de la règle tombe vite dans l'interprétation. Cela est particulièrement patent lorsque le libellé d'une règle n'est pas clair, que la définition des termes est absente ou trop restrictive, que la procédure qui amène une infraction est boiteuse, ce qui signifie, à terme, avoir recours à une instance tierce, le judiciaire, pour dire le droit.

Mais il y a plus. Le pouvoir de réglementer se bute à celui d'appliquer le règlement, car, qui dit appliquer une règle dit nécessairement coûts pour la faire respecter. Le législateur a trouvé une parade en instituant un système de plaintes (la dénonciation citoyenne) pour initier une inspection. Plusieurs lois s'en sont pourvues, ce qui constitue un moyen pragmatique (pour ne pas dire peu coûteux) non seulement de vérifier

les manquements à la loi, mais également d'en dissuader la survenance. Le stratagème a pourtant plusieurs aspects pervers. Même si elle trouve une justification en matière *criminelle*, la dénonciation anonyme est plutôt mal perçue en matière *administrative* auprès des citoyens; les motifs qui amènent un individu à en dénoncer un autre sont souvent d'ordre personnel, le respect de la règle servant de prétexte à embarrasser autrui. S'appuyer sur un système de plaintes pour faire respecter la règle ne signifie pas, non plus, que la règle s'applique de façon générale mais plutôt de manière aléatoire au gré et à l'humeur des dénonciateurs potentiels, ce qui, encore, est contraire à l'esprit des lois, dont l'objet, il est utile de le rappeler, ne peut qu'être général.

Note : Nous reportons dans notre prochaine parution la partie **Liberté** du présent article.

Aux travailleurs de la construction **SOLIDARITÉ POUR VOS ACQUIS**

PAR GERMAIN DUMAS Saint-Noël

Le placement des travailleurs de la construction appartient aux travailleurs de la construction. Ça a pris 50 ans pour que vous réussissiez à avoir des conditions décentes. Un opérateur de machinerie avec 60 000 heures de travail me confiait récemment que ceux qui ne s'inquiètent pas de perdre des acquis, le regretteront plus tard. Dans plusieurs sphères d'activités, parce que vous n'avez pas d'études universitaires ou des diplômes d'études collégiales, vous ne valez pas plus de \$13.00 ou \$15.00 l'heure. Vous dites que c'est de la poudre aux yeux. Regardez dans la vraie vie autour de vous. Pour la majorité d'entre vous, vous avez consacré plus de 6 000 à 8 000 heures pour acquérir vos compétences. Plus



FOURNIER & FILS
Services thanatologiques

110, de l'hôpital
Amqui (Québec)
G5J 2J9

Tél.: 418.629.4431
Sans frais: 866.629.4431
Fax: 418.629.1983
info@gfournier.com

www.gfournier.com

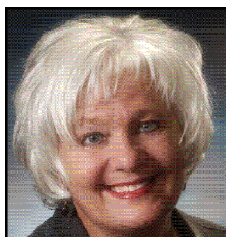
ORGANISME SCIENTIFIQUE THÈSE ET D'OBITUAIRES DES AMÉRICAINS DU QUÉBEC
C'est à nous que vous devez votre vie.

que bien des professionnels qui ont travaillé pour leurs diplômes. Si les syndicats se sont battus pour les travailleurs, n'est-ce pas l'occasion de manifester de la solidarité envers les syndicats? La résistance pacifique répond peut-être à un besoin.

Je crois dans l'utilité du placement syndical.

Le gouvernement n'a pas tous les droits même s'il dispose de l'autorité légale. Le premier rôle d'un gouvernement est d'être à l'écoute et de se laisser instruire par sa population. C'est faux que c'est une question de tordage de bras. J'ai un

autre de mes amis qui a passé sa vie avec le syndicat - l'International - et il a passé sa vie sur des gros chantiers. Il a plus de 55,000 heures. Des travailleurs de la construction me racontaient cet après-midi, qu'il ne faut pas revenir en arrière. Je garde



Danièle Doyer
Députée de Matapédia

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

26, boul. Saint-Benoît Ouest
Bureau 101
Amqui (Québec) G5J 2E2
Téléphone: (418) 629-1977
Télécopieur: (418) 775-6267
Courriel: ddoyer@assnat.qc.ca

le silence.

Le Québec échappe ses super-spécialistes en chirurgie. (Une demie journée de temps d'opération par semaine).

Les listes d'attente...

Vous passez une loi et adoptez des règlements pour la prévention en matière de collusion et de corruption, tout en spécifiant que les entreprises fautives allaient se faire taper sur les doigts. Est-ce que vous réalisez l'ampleur des possibilités de collusion et de corruption dans

vos ministères? *Est-ce que vous comprenez que le peuple est l'interlocuteur naturel de son destin et de ses valeurs?* Aussi, est-ce que vous réalisez que les maux occasionnés par les différentes manières d'obtenir la fermeture des chantiers dépendent de la méthodologie radicale que vous utilisez avec votre projet de loi? Depuis plus de 20 ans, je suis attentif aux débats politiques, aux manifestations de masse et à la vie humaine. Les êtres humains ont un besoin fondamental d'être respectés. Saint-Noël 27 octobre 2011

Les Voix de la Vallée & Le Choeur de Rimouski
présentent

Noël dans nos chœurs

Sous la direction musicale d'Hugues Laforte-Bouchard
et la participation spéciale des enfants de la chorale de l'École de Val-Brillant

Dimanche, le 4 décembre 2011 à 14 h 00,
à l'Église de Val-Brillant

Coût: Adultes: 20,00\$ (prévente) 22,00 \$ (à l'entrée)
Enfants de 12 ans et moins : 10,00\$

Billets: Vous pouvez vous procurer vos billets auprès des choristes, au Salon Topaze d'Amqui, et de M. Jean-Guy Boulianne à Val-Brillant

BON D'ABONNEMENT - 10 NUMÉROS

Le Saumonois

c.p. 155
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0
lesaumonois@yahoo.ca

Par la poste12.50\$

Par courriel.....5.50\$

Adresse de l'abonnement:

Courriel:

Retournez ce bon d'abonnement avec votre paiement, chèque ou mandat poste, à l'adresse ci-dessus. Il est désormais possible de payer avec AccesD pour ceux qui font affaires avec Desjardins. Veuillez nous contacter par courriel pour en savoir plus.



A.L.E.S.E.

La prévention dans nos appartements, maisons

Mardi,
Le 29 novembre
2011
À 13:30
Ville d'Amqui
20, Promenade
de
l'Hôtel-de-ville

Courriel:
defense droit.c@gmail.com
Téléphone : 418-629-6077
Télécopieur : 418-629-6781

**Avec Monsieur Dave Gagné,
Pompier, préventionniste, instructeur**
Inscription : Lorraine Perreault,
Conseillère défense collective des droits
(A.L.E.S.E.)

Inscription obligatoire : minimum 10 personnes

Le Saumonois

Vous pouvez réagir à nos articles sur notre page facebook ou par courriel. Chaque numéro du journal est archivé et disponible à la lecture trente jours suivant sa publication sur le site : lamatapedia.com/saumonois

Le journal est édité en format électronique et papier. L'édition papier est disponible en quelques points de vente (en kiosque) sur le territoire au coût de 50¢ la copie.

Dépanneur du Lac (Lac-au-Saumon)

Imperium In libro veritas (Amqui)

Épicerie Raymond Berger & Fils Inc. (Sayabec)

Dépanneur Otis (Lac-Humqui)

Alimentation Causap (Causapscal)

Pour les membres associés (corporation et institution) le prix de vente par numéro est de 1.65\$ (courriel) et de 2.30 \$ par la poste./ L'achat de publicité : 5.00\$ pour une pub grandeur carte d'affaires (5x9cm). L'achat d'espace de publication pour les corporations, les institutions et le privé : 100\$ la page. Le journal est édité format 8½ X 11po (215,9 X 279,4mm).